



Direction de la jeunesse,  
de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation  
du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse



## **NOTE D'ETAPE SUR L'EXPERIMENTATION AU 31 DECEMBRE 2010**

**REDIGEE PAR «FOYER DU JEUNE TRAVAILLEUR DE TULLE»**

**DOSSIER: AP2\_n°155**

***Intitulé du projet : Habitat temporaire une clé d'entrée vers l'emploi des jeunes***

***Porteur du projet : Foyer du jeune Travailleur de Tulle***

***Evaluateur du projet : Pluricité***

***Région(s) d'expérimentation : Limousin***

***Date de démarrage effectif de l'expérimentation : 27 mars 2010***

## 1. Rappel des objectifs de l'expérimentation et du public cible (1page)

### 1.1 Contexte

Le département de la Corrèze, comme bien des départements ruraux, dispose d'un ensemble d'acteurs agissant dans le domaine du logement. Toutefois, concernant le logement des jeunes, les réponses sont essentiellement le fait de résidence sociale type foyer logement qui se situe uniquement en milieu urbain.

Les demandes de logements des jeunes sur le reste du territoire sont peu ou mal prises en compte. L'offre est peu structurée. Cette situation freine (voire décourage) l'accès à l'emploi des jeunes en milieu rural.

Un jeune qui pourrait répondre positivement à un emploi en milieu rural ne prendra pas le risque, s'il n'a pas de solution logement proche de l'emploi. Et ce d'autant plus que la proposition peut être temporaire (intérim, CDD, période d'essai, travail saisonnier, période d'apprentissage...).

**La difficulté des conditions d'accès, l'absence de mesures d'accompagnement au logement en dehors des espaces urbains est trop souvent un élément déstabilisant et excluant dans le processus d'accès à l'emploi, la formation ou l'apprentissage.**

Par ailleurs, un nombre de logements vacants existe tant dans le parc public que dans le parc privé rural.

Il s'agit,

**D'une part, de créer un parcours résidentiel qui s'adapte au parcours professionnel des jeunes et faciliter, en finalité, l'accès au logement de droit commun ;**

**D'autre part, de favoriser l'installation des jeunes sur le territoire.**

**Le public visé par cette action sont les jeunes de 18 à 26 ans, seul ou en couple, avec ou sans enfant, disposant d'une solvabilité minimum (par eux même ou un tiers). L'expérimentation porte sur 50 situations logements/jeunes (base équivalent à une résidence sociale-FJT moyenne en Corrèze).**

#### 1.2.2. Objectifs détaillés :

- **Rassurer et Accompagner** les bailleurs sociaux et les propriétaires privés dans leurs offres de logement à destination des jeunes. Diffusion d'information, rencontre individuelle, appui des relais locaux...
- **Développer et mettre** en œuvre les outils de garantie des risques locatifs
- **Mettre** en place un mécanisme de conventionnement entre association Habitat jeune et bailleurs sociaux / propriétaires privés permettant l'accès rapide aux logements vacants.
- **Établir le potentiel des logements** en fonction du potentiel d'emploi.
- **Pré conventionner** afin de gagner en rapidité et de proposer aux jeunes un ensemble comprenant une réponse -emploi/logement/mobilité-.
- **Construire** un véritable partenariat et mettre en synergie les compétences de chacun pour favoriser l'accès au logement et renforcer l'insertion des jeunes.
- **Transformer temporairement** des logements vacants (publics ou privés) en Résidence Sociale FJT apportant les mêmes accompagnements et formes d'appui que dans une résidence urbaine
- **Assouplir** les règles de mise en place des dispositifs favorables à une situation de jeunesse donnée en matière de logement dans la perspective d'une construction aidée d'un parcours résidentiel durable.
- **Analyser en continu et de manière concertée l'évolution de la demande sociale des jeunes en matière de logement et ainsi contribuer à l'élaboration des politiques locales de l'habitat des jeunes.**

## 2. Modalités opérationnelles et état d'avancement (1 page)

### 2.1. Plan d'action résumé :

#### 2.1.1. Sensibilisation.

- **Formalisation des procédures et définition du protocole d'intervention des différents acteurs.**
- **Mise en place d'un comité de pilotage départemental**
- **Sensibilisation des bailleurs et prospection du potentiel de logements vacants ou disponibles** par territoire (en utilisant la zone d'intervention des Missions Locales comme base de référence comprenant 5 communautés de communes).

Celle-ci sera réalisée en partenariat avec l'Adil 19, l'agence immobilière sociale Clés du Sud, le Pact-Arim de la Corrèze à travers le Salon de l'Habitat (auquel le FJT participe depuis 2 ans).et des réunions d'informations dans les cantons ou Communes d'interventions, auquel s'ajoute une action de communication (Presse, plaquettes dédiées à cette action seront réalisées par le chantier d'insertion PixElles).

**Les cibles étant :** l'Office HLM Corrèze Habitat, sa HLM Polygone, les communes disposant de logements, les bailleurs privés.

#### L'objectif sera d'obtenir une démarche de

-Pré conventionnement de sous locations temporaires FJT/office ou bailleur social privé avec convention de bail glissant éventuellement.

Enfin les agences immobilières pourront être impliquées afin de promouvoir les possibilités d'accompagnement socio éducatif des jeunes, cette démarche visant la location classique avec une phase d'aménagement permettant de rassurer les propriétaires qui hésitent à louer à des jeunes en « mobilité professionnelle ».

L'articulation s'effectue entre :

- **La Mission Locale de l'arrondissement de Tulle** qui accompagne les publics ciblés par rapport au parcours professionnel et d'insertion des jeunes, repère les propositions d'emploi et les jeunes correspondant aux attentes des entreprises, sollicite le FJT Tulle pour « capter » le logement adéquat
- **L'association FJT Tulle** met en œuvre le projet, et accompagne les publics cibles, gère les logements concernés en la relation directe avec les bailleurs. Elle accompagne les jeunes sur la partie socio éducative et la recherche de moyens (équipement, démarches, ouverture des droits...).

**Il s'agit là d'un travail d'intermédiation que le FJT de Tulle souhaite déployer.**

### 2.2. Avancement

Le nombre de bénéficiaires envisagés sur 2010 était un potentiel de monter en charge afin de pouvoir avoir un retour sur le dispositif avant l'action sur une année pleine.

Le démarrage de l'action a subi un décalage important du fait de plusieurs facteurs :

Retard dans la mise à disposition des financements - DJEPVA (octobre), DDCSPP, CG19 fin décembre, CAF 19, Communauté de Communes Tulle en attentes de règlement- .Réduction des sommes attendues (DDCSPP 3000€ au lieu de 10 000€).

Les effets directs ont été de retarder le recrutement de deux Conseillères en Economie Sociale et Familiale prévu sur le projet (novembre au lieu de juillet) et de reporter les engagements vis-à-vis de tiers (locations de matériels, outils de communication, conventions financières...).

Les autres causes de décalage sont : la réorganisation des services de l'Etat dont l'opérationnalité est effective que depuis fin octobre dans notre département (déménagement et changement d'interlocuteurs). Et la modification de la réglementation en matière de logements social (nouveaux agréments notamment sur la gestion locative et la médiation). Actuellement en attente d'arrêté préfectoral.

La démarche, pour palier ce décalage, a été de travailler sur la mobilisation des acteurs et la recherche de financements complémentaires :

-Rencontres avec les représentants de collectivités, d'acteurs de la jeunesse, sur la Handicap ou encore les Gîtes ruraux.

-travail sur les documents supports (contrat de location/sous location et « bail glissant » à destination des bailleurs privés et publics en partenariat avec l'Adil 19 ; calage des outils de suivi de gestion des logements et d'évaluation ; réalisation de supports de communication en direction des propriétaires et des jeunes.

Recherche de financements complémentaires. Nous avons obtenu une aide complémentaire de la Fondation de France (10 000€) que nous devrions recevoir courant janvier et un financement via deux postes Fonjep jusqu'à 2012.

Nous avons jugé plus raisonnable d'adapter le projet aux conditions et de viser une montée en charge plus importante sur 2011.

Les équipes et les outils étant bien avancés, l'année 2011 sera consacrée plus à l'opérationnel de captation de logements et d'accompagnement des jeunes.

**Je soussigné, Laurent-Gilles MIROU (Directeur) responsable de la structure porteuse du projet AP2\_n°155, certifie exactes l'ensemble des informations figurant sur le présent document.**

**Date :27 janvier 2011.**

**Signature :**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'L' followed by several loops and a long, sweeping tail.